



---

**Quatorzième session**

La Haye, 18-26 novembre 2015

**Rapport du Greffe sur les économies absolues  
réalisées dans le cadre du budget-programme pour 2014\****Résumé analytique*

Le présent rapport répond à la demande présentée par l'Assemblée des États Parties au Greffier (ICC-ASP/12/Res.1, section H, paragraphe 3) de réaliser, dans le cadre de son plan de réorganisation, au moins trois pour cent d'économies dans le cadre du budget-programme pour le Greffe, à trouver au cours de 2014.

Le Greffier se réjouit d'annoncer que le Greffe a réalisé des économies *absolues* s'élevant à 2,1 millions d'euros, soit 3,2 pour cent du budget-programme du Greffe pour 2014 (66,3 millions d'euros), dépassant donc le montant visé par l'Assemblée. En fait, ces économies ont été réalisées alors même qu'étaient absorbés des coûts imprévus, non budgétés, et tout particulièrement des sommes ayant fait l'objet d'une notification pour le recours possible au Fonds en cas d'imprévu, ainsi que les coûts relatifs à la mise en œuvre du projet *ReVision* sur 2014. En d'autres termes, le Greffe a planifié et réalisé des économies *réelles* significativement plus élevées, se montant à 3,8 millions d'euros, soit 5,8 pour cent du budget-programme approuvé pour 2014.

Ces économies ont été réalisées grâce à un examen et une étude approfondis et continus des plans de dépenses ainsi qu'à une redéfinition des priorités. L'exercice consistant à recenser les économies possibles s'est avéré extrêmement difficile ; il a demandé une analyse globale et régulière de tous les domaines dans lesquels opère le Greffe et des hypothèses fondées sur les évolutions survenues au cours de 2014.

---

\* Précédemment publié sous la cote CBF/24/19.

## I. Introduction

1. À sa douzième session, l'Assemblée des États Parties (ci-après dénommée « l'Assemblée ») a autorisé le Greffier à réorganiser et rationaliser la structure organisationnelle du Greffe dans le cadre du budget-programme pour 2014 et du nombre maximal de postes permanents et de postes approuvés. L'Assemblée a accueilli favorablement l'engagement qu'a pris le Greffier d'ouvrir un dialogue stratégique inter-organes afin d'éviter la duplication des efforts, d'accroître l'efficacité et l'efficience et de créer des synergies, et prié le Greffier, dans le cadre de son plan de réorganisation, de réaliser au moins trois pour cent d'économies dans le cadre du budget-programme pour le Greffe, à trouver au cours de 2014. L'Assemblée a prié le Greffier de lui faire rapport, par l'entremise du Comité du budget et des finances (ci-après « le Comité »), à ses vingt-deuxième et vingt-troisième sessions, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les économies, les gains d'efficience et les synergies réalisés<sup>1</sup>.

2. En réponse à la demande de l'Assemblée, le Greffier a informé le Comité des avancées du projet *ReVision* à sa vingt-deuxième session<sup>2</sup>. Dans le rapport présenté, le Greffier a porté à la connaissance du Comité les économies recensées durant les cinq premiers mois de 2014, à hauteur de 2,2 millions d'euros environ, soit 3,4 pour cent du budget-programme du Greffe pour 2014 (66,3 millions d'euros). Ce rapport indiquait également que le montant des économies recensées pouvait varier en fonction de l'évolution suivie par la Cour, et confirmait la détermination du Greffier à chercher de nouvelles économies aux fins d'en réaliser au moins trois pour cent relativement au budget-programme pour 2014.

3. Lors de sa vingt-troisième session, le Comité a examiné le rapport susmentionné et a recommandé que le Greffier continue de rechercher des économies tout au long de 2014, voire après, et qu'il fasse rapport au Comité, à sa vingt-quatrième session, sur le résultat de cet exercice au 31 décembre 2014, ainsi que sur toute nouvelle efficience ou synergie réalisée grâce au projet *ReVision*<sup>3</sup>.

4. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des économies absolues réalisées relativement au budget-programme de 2014 pour le Greffe. Le projet *ReVision* devant être finalisé en juin 2015, les économies recensées dans ce rapport ne sont pas liées à ce projet et ne résultent donc pas des modifications apportées à la structure organisationnelle du Greffe, qui seront progressivement mises en place parallèlement à la mise en œuvre des conclusions auxquelles ce projet aboutira, et qui feront l'objet d'un rapport distinct. Les économies réalisées et recensées dans le présent rapport proviennent du suivi minutieux des besoins du Greffe et de ses clients ainsi que de l'exercice continu de redéfinition des priorités mené par le Greffier en 2014.

## II. Économies réelles et économies absolues

5. Comme mentionné, le Greffe a précédemment recensé des économies initiales se montant à 2,2 millions d'euros, soit 3,4 pour cent de son budget-programme pour 2014 (66,3 millions d'euros). Cette estimation se fondait sur un exercice conduit début 2014, mais était susceptible de varier en fonction de l'évolution suivie par la Cour le reste de l'année. À ce moment-là, l'estimation ne tenait pas compte de la possibilité d'absorber des activités ne figurant pas dans le budget ou imprévues.

6. Toutefois, le Greffier a par la suite décidé que serait absorbé, dans la mesure du possible, tout coût imprévu ou non budgété afin qu'il s'agisse non seulement d'économies *réelles* (c'est-à-dire en comparaison du budget-programme approuvé, tel que demandé par

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, douzième session, La Haye, 20-28 novembre 2013* (ICC-ASP/12/20), volume I, partie III, ICC-ASP/12/Res.1, section H, paragraphe 3.

<sup>2</sup> CBF/23/2.

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, treizième session, New York, 8-17 décembre 2014* (ICC-ASP/13/20), volume II, partie B.2, paragraphe 94.

l'Assemblée) mais aussi d'économies *absolues*, c'est-à-dire réalisées indépendamment de toute variation de périmètre.

7. En d'autres termes, afin d'atteindre l'objectif fixé par l'Assemblée - et dans la mesure du possible de faire mieux encore - le Greffe a planifié des économies *réelles* plus élevées. Ainsi ces économies *réelles* par rapport au budget-programme du Greffe pour 2014 se montent-elles à 3,8 millions d'euros, soit 5,8 pour cent, presque le double du montant demandé par l'Assemblée.

8. Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des économies *réelles* qui ont été réalisées.

**Tableau 1. Vue d'ensemble des économies réelles réalisées par le Greffe relativement au budget-programme pour 2014 (en milliers d'euros)**

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé pour 2014</i> [1]	<i>Dépenses réelles* 2014</i> [2]	<i>Variation</i> [3]=[1]-[2]	<i>Taux de mise en œuvre en %</i> [4]=[2]/[1]
Dépenses de personnel	42 104,2	41 460,6	643,6	98,5
Dépenses hors personnel	24 188,8	20 989,5	3 199,3	86,8
<b>Total Cour</b>	<b>66 293,0</b>	<b>62 450,2</b>	<b>3 842,8</b>	<b>94,2</b>

\* Les dépenses pour 2014 se fondent sur des chiffres initiaux, n'ayant pas fait l'objet d'un audit et donc susceptibles d'être modifiés.

9. Comme montré ci-dessus, les économies réalisées par le Greffe l'ont été dans les catégories du budget suivantes :

#### **A. Dépenses de personnel**

10. Des économies de 0,6 million d'euros ont été réalisées, résultant principalement de l'adoption de solutions temporaires en interne, du report de certains recrutements et de modifications dans les projets de recrutement. Ce dernier point était surtout lié aux besoins linguistiques vu les procès divers se tenant devant la Cour.

#### **B. Dépenses hors personnel**

11. Des économies s'élevant à 3,2 millions d'euros ont été recensées, principalement en raison des points suivants :

- a) des économies en matière d'aide judiciaire, en particulier pour les conseils s'occupant des victimes dans les situations concernant la République démocratique du Congo, le Soudan et la République centrafricaine ;
- b) des économies en frais généraux de fonctionnement résultant de la redéfinition des priorités pour les activités et des évolutions survenues en matière de protection des victimes et des témoins, en particulier s'agissant des procès dans le cadre des situations au Kenya et au Soudan, du dispositif de réaction rapide au Mali et du nombre de renvois prévus en matière de protection ; et
- c) des économies en matière de déplacements résultant de la redéfinition des priorités concernant les voyages, la restructuration des plans de voyage et, dans la mesure du possible, l'association de missions en divers lieux.

12. Comme précisé au Comité lors de sa vingt-troisième session dans le Rapport du Greffe sur les économies qu'il a réalisées dans le cadre du budget-programme pour 2014<sup>4</sup>, l'examen concernant la structure organisationnelle du Greffe a engendré des coûts additionnels non prévus par le budget-programme 2014. De la même façon, le Greffe a dû accomplir en 2014 des activités imprévues, et donc non provisionnées dans le budget approuvé pour cette année-là.

<sup>4</sup> CBF/23/2.

13. À cet égard, et afin d'atteindre l'objectif fixé par l'Assemblée, le Greffe a soigneusement planifié l'absorption des postes de dépense suivants, dont le total s'élève à 1,7 million d'euros :

- a) toutes les évolutions imprévues survenues en 2014 ayant notamment donné lieu à une notification de possible recours au Fonds en cas d'imprévu - le montant total ainsi absorbé en 2014 s'est élevé à 0,5 million d'euros ; et
- b) tous les coûts liés à la constitution et au fonctionnement de l'équipe du projet *ReVision* en 2014, à savoir les coûts en personnel et en déplacements, ainsi que les indemnités de licenciement versées en conséquence de la mise en œuvre sur 2014 de ce projet, soit un total de 1,3 million d'euros.

14. Le Greffier se réjouit d'annoncer que les économies *absolues* réalisées s'élèvent à 2,1 millions d'euros, soit 3,2 pour cent du budget-programme du Greffe pour 2014 (66,3 millions d'euros). L'objectif qui lui avait été fixé par l'Assemblée en termes d'économies à réaliser, à savoir au moins trois pour cent au cours de 2014, a donc été non seulement atteint mais dépassé et ce, que l'on considère le pourcentage des économies réalisées ou la nature des divers coûts absorbés.

15. Le tableau suivant offre une vue d'ensemble des économies *absolues* réalisées au total :

**Tableau 2. Vue d'ensemble des économies absolues réalisées par le Greffe relativement au budget-programme pour 2014 (en milliers d'euros)**

	<i>Dépenses réelles</i>	<i>Reste (en numéraire)</i>	<i>Reste (en %)</i>
Économies visées		3 842,8	5,8
<i>Activités imprévues :</i>	<i>1 736,7</i>		
Dépenses par recours au Fonds en cas d'imprévus finalement absorbées	454,8	3 388,0	5,1
Coûts du projet <i>ReVision</i> et indemnités de licenciement	1 281,9	2 106,1	3,2
<b>Total des économies fondées sur la mise en œuvre réelle*</b>		<b>2 106,1</b>	<b>3,2</b>

\* Les dépenses pour 2014 se fondent sur des chiffres initiaux, n'ayant pas fait l'objet d'un audit et donc susceptibles d'être modifiés.

16. Il est important de noter que l'exercice de réalisation d'économies s'est avéré extrêmement difficile. Il a demandé une analyse globale et continue de tous les domaines opérationnels du Greffe ainsi que des hypothèses fondées sur les évolutions survenues au cours de 2014.

17. En 2015, le Greffier mettra en place une nouvelle structure résultant des conclusions du projet *ReVision*, dans la droite ligne des gains en synergie et en efficacité qu'il s'efforce toujours de décliner au sein des tâches incombant au Greffe.